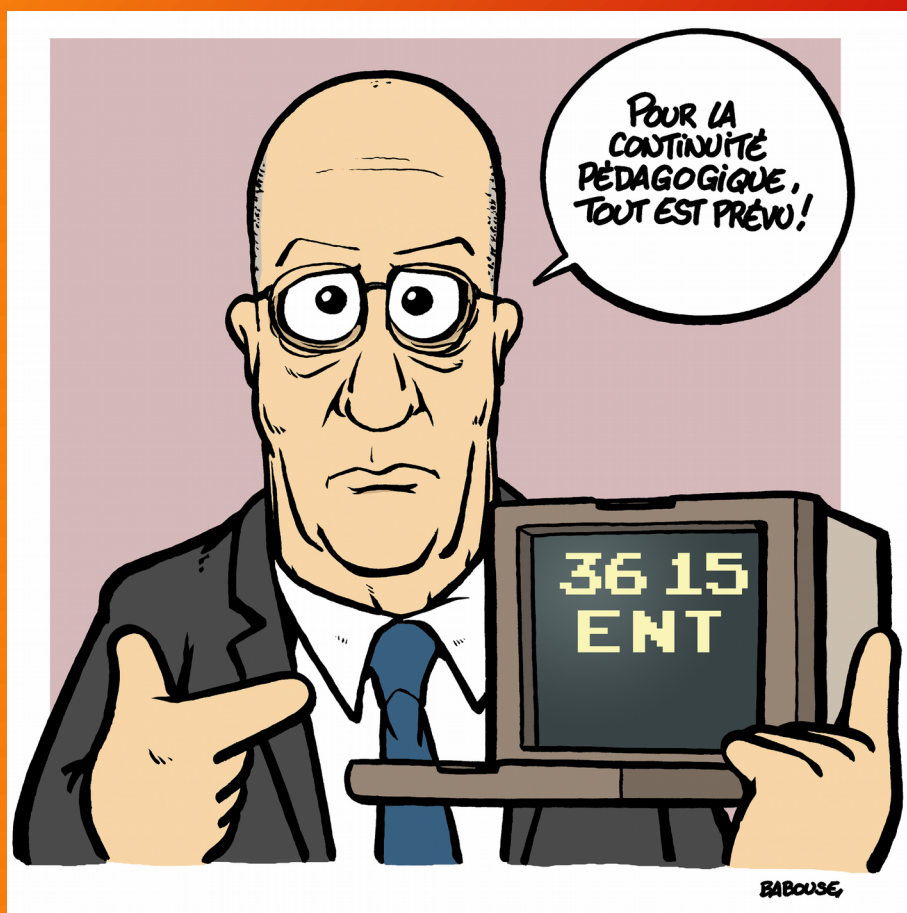


SNES Créteil

L'hebdo

n° 3 – Vendredi 17 avril 2020



1

Édito
La continuité syndicale

2

Concours internes :
une injustice
pour les non-titulaires ?

3

La Région IdF va-t-elle
imposer le numérique
dans les établissements ?

4

Parcoursup,
coûte que coûte !

5

Les retraité-e-s
face au COVID-19

6

Le CHSCT du MEN
demande le dépistage de
tous les personnels et élèves
avant la reprise des cours.

La continuité syndicale

1 E. Macron a annoncé, lundi 13 avril, un déconfinement et une réouverture progressive des établissements, à partir du 11 mai prochain. L'annonce questionne, tant son impréparation est visible désormais. Il faudra 2 semaines pour en connaître les détails : demi groupes ? Groupes très réduits (par 10 comme actuellement) ? Accueil des enfants de soignant-e-s élargi à tou-te-s celles et ceux dont les familles ne sont pas en capacité de suivre un enseignement à distance, pour des raisons professionnelles ou sociales ? Emploi du temps allégé ? Reprise pour les élèves et les enseignant-es volontaires seulement ? Ou en présentiel et à distance, en alternance ? Quelle triste ironie de voir M. Blanquer en appeler à l'aide de l'éducation prioritaire et à l'ouverture des classes : depuis des années, les ministres successifs et J.M. Blanquer, lui même, ont fermé les classes et participé à la dégradation des conditions de travail dans les établissements y compris ceux de l'éducation prioritaire.

Nous ne sommes pas dupes : la reprise de l'enseignement est d'abord guidée par des motifs économiques (ne pas perdre trop de points de PIB) et la reprise du travail des parents d'élèves. Le contexte est effectivement difficile mais les précautions sanitaires ne peuvent être négligées ! Les établissements sont des lieux de haute contamination : il faut avant tout protéger les élèves et tous les personnels des établissements (y compris par des préavis de grève, des droits de retraits), pour protéger l'ensemble de la population.

Un déconfinement sans tests massifs, sans masques, sans gels hydroalcoolique, sans distanciation possible, provoquerait une 2^{ème} vague de contamination selon l'*Inserm*. Le pouvoir pourrait ainsi jouer le jeu de l'immunité collective. Mais élèves, comme salarié-e-s, peuvent présenter des affections de longue durée, peuvent vivre avec un parent de santé fragile, peuvent prendre les transports en commun... Allons-nous leur faire prendre des risques, pour eux et/ou leurs parents ? Un tel risque est-il justifié pour un mois de classe ?

La moindre des choses est de réunir les CHSCT pour connaître les conditions dans lesquelles les enseignant.e.s vont devoir travailler.

Les organisations syndicales seront reçues et le SNES-FSU pèsera pour que, si la reprise est décidée, les conditions sanitaires ne puissent faire prendre le moindre risque à la communauté éducative, et par conséquent à l'ensemble de nos concitoyen-ne-s.

■ **Émilie CLAIR, Martine CLODORE, Mathieu LOGOTHETIS**

Concours internes : une injustice pour les non-titulaires ?

2 Lors des derniers échanges avec le ministère le 9/04, le SNES-FSU a fait part des inquiétudes et interrogations des candidat-es aux concours de la session 2020. Pour les concours internes, qui concernent de nombreux-ses collègue-s contractuel-les, les listes d'admissibles, qui n'ont pas encore toutes été publiées, ont été bloquées en attendant les arbitrages des ministres du MEN et du MESR. Pour ces concours, les oraux auront lieu en septembre. Le SNES-FSU a souligné la situation particulière des personnels non-titulaires et le DGRH a annoncé que la majorité des contrats devraient être renouvelés au 1^{er} septembre pour permettre aux collègue-s de continuer à remplir les critères d'admission. Cependant, les non-titulaires peuvent ressentir une injustice par rapport au traitement annoncé pour les candidat-es du CAPES externe. Pour ces dernieres, après des épreuves écrites réduites en juin et juillet, les lauréat-es seraient mis en position de stagiaire jusqu'au 1^{er} septembre 2021, et passeraient un oral en fin d'année de stage, qui serait pris en compte lors de la titularisation.

Les propositions du Ministère posent beaucoup de problèmes, en plus des difficultés liées à la préparation en situation de confinement, en période estivale et de passer un oral en plein « rush » de rentrée. En accord avec ses mandats, le SNES Créteil demande à ce que les personnels contractuels admissibles, forts de leur expérience acquise sur le terrain, soient également placés en position de stagiaire à la rentrée 2020 et puissent bénéficier de la même formation que les lauréat-es de l'externe.

Par ailleurs, le SNES-FSU a demandé à ce que tous les postes de stagiaires soient pourvus à l'issue des épreuves, ce qui n'est pas le cas d'ordinaire, ainsi qu'une augmentation du nombre de supports de stagiaires à la rentrée.

Les dernières annonces du 15 avril ne dissipent pas complètement le flou qui pèse sur les modalités d'organisation des concours d'ici la rentrée. Nous vous invitons à suivre la mise à jour des communiqués qui seront publiés sur le site du SNES national <https://www.snes.edu/> et du SNES Créteil <https://creteil.snes.edu/>

■ **Damien BESNARD**

La région Île-de-France va-t-elle imposer le numérique dans les établissements ?

L'Île-de-France va équiper tou-te-s les élèves de seconde d'un ordinateur ou d'une tablette à partir de la rentrée 2020. Aucune concertation n'est envisagée.

3 La présidente de la région Île de France, Valérie Pécresse, a annoncé le 3 avril 2020 que la région Île-de-France équiperait numériquement chaque "nouveau lycéen" à compter de la rentrée 2020. Tou-te-s les élèves entrant en seconde générale ou technologique se verront remettre un ordinateur, ceux et celles entrant en seconde professionnelle ou en CAP une tablette. La collectivité engage 52 M€ pour l'achat de 106 000 ordinateurs et 31 000 tablettes. Cela peut paraître une bonne et généreuse idée. Oui mais... Cette décision permet à la région Île-de-France, en utilisant la crise sanitaire, d'imposer le projet de 2018- 2019 qui n'a pas rencontré le succès escompté dans les établissements.

A la rentrée 2019, tou-te-s les élèves entrant dans la voie professionnelle avaient été équipé-e-s en tablettes. Le CHSCTA avait condamné l'intrusion de la région Île-de-France dans la pédagogie des enseignants-e-s des lycées professionnels en leur imposant l'usage de manuels numériques et en refusant de leur financer les manuels papier :

<https://creteil.snes.edu/Declaration-FSU-du-CHSCTA-du-lundi-24-Juin-2019-et-avis.html>

Dans les lycées généraux et technologiques, le choix entre papier et ordinateur était possible et plus de la moitié des établissements ont choisi de garder les manuels « papier ». Beaucoup s'en sont félicités quand les ordinateurs attendus ne sont pas arrivés dans les établissements en octobre 2019, quand l'ENT plantait régulièrement, quand la maintenance de ces parcs informatiques était défailante... :

<https://creteil.snes.edu/Promo-des-livres-numeriques-par-la-presidente-de-region-dans-le-77.html> et quand les utilisateurs ont commencé à se questionner sur les données récoltées.

Cette annonce intervient alors que le bilan de l'année dernière n'a toujours pas été fait, que le problème de la maintenance des ordinateurs, des réseaux intra-nets reste entier, que les bilans pédagogiques de l'utilité des manuels numériques sont toujours en attente. Mais évidemment on ne peut douter de la bonne affaire pour certains groupes technologiques, particulièrement pour Microsoft qui - à n'en pas douter - équipera ces ordinateurs de son système d'exploitation et de sa suite bureautique avec les questions de confidentialité que cela posait déjà en 2015 <https://www.snes.edu/Partenariat-Microsoft-EN.html>. Et tant pis si l'école numérique n'a guère démontré son efficacité comme le remarquait le rapport 2015 de l'OCDE sur les nouvelles technologies à l'école : « *les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les TIC dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves* ».

Peut-on se pencher plus pédagogiquement, sans pression ni lobbying sur l'utilité du numérique dans les classes ?

■ **Martine CLODORE**



Parcoursup, coûte que coûte !

4 À quelques jours de la fermeture de Parcoursup, les taux de confirmation des vœux dans l'académie étaient particulièrement faibles (inférieurs à 50%), comme dans un certain nombre d'autres académies. Le ministère n'a pas accordé de délai supplémentaire pour finaliser les dossiers : rédiger les "projets de formation motivés", renseigner les rubriques "mes activités et centres d'intérêts", ajouter les éléments demandés par les formations et, surtout, confirmer chacun des vœux. Une étape d'autant plus cruciale qu'en raison du coronavirus, les épreuves écrites des concours post-bac permettant d'accéder à des formations sélectives du supérieur sont, cette année, remplacées par l'examen des dossiers déposés sur Parcoursup.

Pour autant les chiffres annoncés lors de la fermeture de Parcoursup par les ministères de l'EN et de l'ESRI indiquent une progression par rapport à l'année dernière, d'au moins deux points. Il en est de même pour l'académie de Créteil.

On peut se demander dans quelles conditions ont été validés tous les vœux en l'espace de quelques jours, dans le contexte particulièrement anxiogène lié à la situation de confinement et l'attente sur les modalités adaptées du bac 2020. On peut craindre une fois de plus que les inégalités sociales pré-existantes et celles habituellement engendrées par Parcoursup soient renforcées. Le communiqué de presse de la FSU à ce sujet :

<https://www.snes.edu/Parcoursup-36650.html>

En outre le risque est grand de voir s'accroître encore le recours aux algorithmes locaux particulièrement stigmatisants et opaques pour les lycéen.ne.s et les étudiant-e-s, compte tenu des difficultés des jurys des commissions d'examen des vœux à se réunir.

La décision du conseil constitutionnel du 3 avril, suite à la requête de l'UNEF, confirme bien le caractère décisif des algorithmes locaux dans le classement des candidat-e-s. Les commissions sont souveraines et, contrairement à ce que dit le Ministère de l'enseignement supérieur, les critères locaux de sélection ne sont pas forcément en accord avec les attendus publiés pour les différentes formations. Par exemple la note moyenne de mathématiques figure très régulièrement alors qu'elle n'est pas mentionnée dans les attendus pour certaines formations.

Même si la Ministre joue sur les mots en prétendant qu'il n'existe pas d'algorithmes locaux mais des « outils d'aide à la décision », dans la réalité ce sont bien des procédures automatisées qui classent les candidat-e-s selon des critères dont ils/elles n'ont pas connaissance au départ.

La décision du conseil constitutionnel permet bien désormais un accès aux documents qui ont permis les classements...mais a posteriori, une fois achevée la procédure de pré-sélection !

■ **Christine JARRIGE**

Les retraité-e-s face au COVID-19

5 La situation des retraité-e-s et personnes âgées est particulièrement difficile face à la crise sanitaire qui touche le pays. Que ce soit à domicile ou en EHPAD, les chiffres donnés chaque soir par le professeur Salomon ont longtemps ignoré les victimes atteintes dans les EHPAD (à ce jour 180 décès en établissement en Seine-et-Marne).

Trop longtemps les personnels des EHPAD ont dû attendre le matériel de protection adéquat et celui-ci a souvent été fourni par les communes ou des entreprises, voire même des particuliers redevenus couturiers pour quelques temps. Cette situation inacceptable a été aggravée par le manque de tests. Enfin le ministre de la santé a donné la consigne de tester les personnels et les résidents là où des cas étaient suspectés ; nous pensons qu'il faut tester dans tous les établissements. Mais la logistique peine à suivre et les tests se font encore au compte-goutte.

C'est pourquoi les intersyndicales de nos trois départements ont alerté par communiqué de presse et envoyé des courriers aux préfets, aux conseils départementaux et aux antennes départementales des ARS. L'intersyndicale d'Île-de-France s'est aussi adressée au préfet de Région. Il est grand temps que les équipes soient renforcées aussi bien en établissement qu'à domicile.

Il est grand temps que les intervenant-e-s soient doté-e-s du matériel de protection nécessaire et aux normes. Il est grand temps que toute la transparence soit faite sur les conséquences du COVID-19 sur la population âgée de nos départements.

■ **Martine STEMPEL**

Tous les courriers envoyés, ainsi que les communiqués de presse sont à lire sur le site.

Le CHSCT du MEN demande le dépistage de tous les personnels et élèves avant la reprise des cours

6

Réuni le 3 avril 2020, le CHSCT du ministère (Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail) a rendu deux avis.

Le premier avis, voté par la FSU et FO mais pour lequel l'Unsa s'est abstenu, demande un "dépistage systématique des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants, ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines ainsi que de tous les personnels à risque". Le CHSCT demande aussi un "dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité".

Le ministère a deux mois pour répondre à ces avis non contraignants pour l'administration. Mais de suite, une bonne nouvelle au sujet des collègues accueillant des enfants de personnels soignants : J.M. Blanquer a changé d'avis !

Alors que le 20 mars il jugeait inutile de leur fournir des masques pour se protéger, il semblerait que désormais il demande une amélioration de la protection des personnels . Des masques devraient parvenir dans les écoles et collèges d'accueil d'ici peu (?!).

Sur les conditions de la reprise de la scolarité, J.M. Blanquer s'est exprimé à ce sujet, précisant que la reprise prendra du temps, avec peut-être une rentrée progressive , une pré-rentree pour les personnels et un nettoyage préalable de tous les établissements. Pour le SNES-FSU, la sécurité des personnels est une priorité pendant le confinement comme après la reprise. Nous défendrons encore ce mandat auprès du ministère comme auprès du rectorat de Créteil.

Le deuxième avis, voté à l'unanimité, demande "la mise en place immédiate d'un groupe de travail du CHSCT pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement et de la reprise des activités, du point de vue de la santé et de la sécurité au travail, dans les écoles, établissements et services de l'EN". L'administration a accédé à cette demande, actant ainsi la nécessité d'existence des CHSCT. Ironie de l'histoire : les CHSCT voués à disparaître comme le prévoyait la loi de transformation de la fonction publique du gouvernement, ne sont pas supprimés actuellement car les décrets d'application ne sont pas encore parus ! Seraient-ils enfin reconnus d'utilité publique ?

MAJ du 13 avril : Depuis l'écriture de cet article, E. Macron a annoncé la fin du confinement et la réouverture progressive des établissements à partir du 11 mai. Les conditions de cette reprise seront connues dans les deux prochaines semaines. Les demandes de la FSU restent d'autant plus d'actualité !

■ **Martine CLODORE, Catherine ROUSTAN**

